

## AFFAIRE : ST CREPIN IBOUVILLERS

### Calcul du dimensionnement du séparateur à hydrocarbures

#### - Données du projet

Surface voirie = 5200 m<sup>2</sup>  
Pente moyenne = 2%  
Coefficient de ruissellement = 0,9  
Région de pluviométrie 1

#### - Calcul du débit de pointe généré par la voirie.

Formule superficielle (Instruction technique de 1977) :

$$Q_{10} = 1,43 \times I^{0,29} \times C^{1,20} \times A^{0,78}$$

Q	I	C	A
DEBIT m3/s	pente	coef ruissel	surface Ha
0,243	0,020	0,9	0,5200
	0,460	0,881233526	0,6005

#### - Résultats

Le débit de pointe généré par la voirie est de 243 l/s. Le séparateur à hydrocarbures doit traiter 20% de ce débit, soit 49 l/s minimum.

L'appareil sera de classe 1 (rejet inférieur à 5 mg/l), équipé d'un by-pass et conforme aux normes NF EN 858-1 et EN 858-2.